



LAFORET - L'Immobilière de Sèvres-Chaville
SARL au capital de 8000 euros - RCS : Nanterre 484978929
Siège social: 10, place du Théâtre 92310 Sèvres
Tél: 01 55 64 09 49 - E-mail: sevres@laforet.com

TVA Intracommunautaire n° FR 43484978929 - Titre professionnel: Agent immobilier - Activités: Transaction et Gestion - Carte Professionnelle Transaction et Gestion délivrée par la CCI Paris Île-de-France : CPI 9201 2016 000 0 12 928 - Caisse de garantie financière CEGI 16, rue Hoche 92919 La Défense - Montant de la garantie financière pour la transaction : 150 000 euros et pour la gestion de : 500 000 euros.

,Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORET FRANCHISE.

Ventes - Barème à compter du 20 septembre 2022 (Hors cas particulier*)

Les prix de vente affichés sont hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière, Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat

- Moins de 100 000€: honoraires de 10 000€ TTC
- De 100 001 à 200 000€: honoraires de 12 000€ TTC
- Au dessus de 200 001€ : honoraires maximum de 7% TTC

* Cas Particuliers pour la vente d'immeubles, terrains, parkings et boxes: maximum de 10% TTC du prix de vente à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Un forfait libre d'au maximum 4000€ TTC sera appliqué pour la vente de parkings et boxes.

Locations - Barème à compter du 20 septembre 2022

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n° 89-462 du 06/07/1989

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location:

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail:** 12 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire 12 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise et Négociation :** Un mois de loyer mensuel charges comprises déduit des honoraires de Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail ainsi que des honoraires d'Etat des lieux d'entrée. (soit un mois de loyer charges comprises - 15 €/m²)

Honoraires pour les autres baux:

- **Meublés:** Identique aux baux régis par la loi n° 89-462 du 06/07/1989
- **Professionnels et Commerciaux:** 10% HT du premier loyer triennale, soit 12% TTC à la charge de l'acquéreur.
- **Parkings ou Boxes:** 300€ TTC à 50% à la charge du locataire et 50% à la charge du locataire.

Cessions de bail et fonds de commerce - Barème à compter du 20 septembre 2022

Honoraires: 10% HT du premier loyer triennale, soit 12% TTC

Gestion locative - Barème à compter du 20 septembre 2022

- Honoraires de gestion, à la charge exclusive du bailleur:
 - Parking seul: forfait mensuel de 15 €
 - Studette (<14m²): 7% HT soit 8,4% TTC des sommes encaissées
 - Studio: 6,5 % HT soit 7,8% TTC des sommes encaissées
 - 2 - 3 - 4 pièces: 6 % HT soit 7,2% TTC des sommes encaissées
 - 5 pièces et +: 5,5% soit 6,6% TTC des sommes encaissées
 - Gestion d'un patrimoine de plusieurs lots et surfaces d'exception: nous consulter
- Autres prestations
 - Honoraires d'état des lieux de sortie: 250€ TTC à la charge du bailleur (offert en cas de relocation)
 - Rédaction d'avenant ou de renouvellement de bail: 300€ TTC à la charge du demandeur
 - Suivi de travaux (>3000€TTC): 3% TTC du montant des travaux, à la charge du bailleur
 - Aide à la déclaration des revenus fonciers: 60€ TTC
 - Assurances GLI et dégradations immobilières: 2,10% TTC du loyer encaissé charges incluses
 - Préparation d'un dossier contentieux pour huissier ou avocat: 120 € TTC